

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de SELESTAT-ERSTEIN

~~~~~  
COMMUNE DE NIEDERNAI  
~~~~~

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 5 AVRIL 2024 A 18H00**

**Nombre de membres : 14**  
**Conseillers en fonction : 14**  
**Conseillers présents : 11**

Etaient présents : Valérie RUSCHER, Dominique JOLLY, Huguette DOUNIAU, Grégoire FUCHS, Florie-Anne EBERHARDT, Sylvain GYSS, Patricia DIETSCH, Mélissa DA SILVA, Christophe SCHIFFNER, Maurice FRITZ, Astride LANG

Etaient absents excusés : Gabin KRIEGER, Jeanine SCHMITT donne procuration à Astride LANG, Geoffrey SCHOTT donne procuration à Sylvain GYSS

Désignation du secrétaire de séance : Maurice FRITZ avec 10 voix POUR + 1 voix par procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS) et 1 voix CONTRE (Astride LANG) + 1 voix par procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)

Madame le Maire a convié Elodie WALTER, secrétaire de mairie, à cette réunion. Elle l'a autorisée à intervenir pour apporter les informations détaillées et chiffrées (points 22 à 27).

Les documents suivants ont été remis aux élus au fur et à mesure des différentes délibérations :

- Compte financier unique 2023
- Budget primitif 2024

**ORDRE DU JOUR**

17. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2024
18. TABLEAU DES ARRETES ET DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION
19. PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES SEJOURS DES ECOLES
20. TARIFS SALLE DES LANDSBERG
21. M57 – FONGIBILITE DES CREDITS
22. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
23. AFFECTATION DU RESULTAT
24. VOTE DES TROIS TAXES
25. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024
26. SUBVENTIONS ET DONS AUX ASSOCIATIONS
27. BILAN DE LA SALLE DES LANDSBERG
28. NUMEROTATION DE MAISONS
29. DROIT DE PREEMPTION
30. DIVERS

## **17. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2024**

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2024 :

- **POUR : 8 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **ABSTENTION : 2 (Huguette DOUNIAU et Grégoire FUCHS)**

## **18. TABLEAU DES ARRETES ET DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION**

### ➤ **Tableau des arrêtés**

17	26/02/2024	ARRETE PORTANT POLICE DE CIRCULATION (travaux ES - 4 RUE PRINCIPALE)
18	11/03/2024	ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – travaux SOGEA tablier l'autoroute et sur la piste cyclable
19	14/03/2024	ARRETE PORTANT AUTORISATION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX – TPA travaux de branchement)
20	18/03/2024	ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Ste SCHOENENBERGER - 51 RUE PRINCIPALE)
21	26/03/2024	ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Atelier Koenig/ Ent Gilles Henry - 205 RUE PRINCIPALE)
22	26/03/2024	ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (GEISTEIL - 257 RUE PRINCIPALE)
23	28/03/2024	ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (257 RUE PRINCIPALE)

### ➤ **Décision du maire prise par délégation de l'assemblée délibérante**

Date de la décision : 5 avril 2024

Numéro de la décision : Dma 04/2024

**VU** la délibération n°25 du 6 avril 2021 portant délégation à Madame le Maire d'une partie des attributions de l'assemblée délibérante conformément et dans les limites fixées par l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **VALIDATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Madame le Maire a décidé :

1. d'annuler la délibération N°50 du 28 juin 2023, portant sur la mise en place d'une convention d'occupation du domaine public de 5 places de stationnement à Monsieur REIBEL, qui portait sur un montant de loyer annuel de 1.500 €, calculé sur un montant de 25 euros par stationnement au lieu de 15 €.
2. Et par conséquent de revenir sur les dispositifs de la 1<sup>ère</sup> convention d'occupation du domaine public – délibération n°17 du 24 mars 2023, portant sur un montant de loyer annuel de 900 €, signée en date du 15 mai 2023 par Monsieur REIBEL, accompagnée d'un engagement de la mairie pour installer des panneaux signalétiques d'orientation pour la patientèle du Docteur REIBEL.

Depuis son emménagement Rue Ste Odile et jusqu'à ce jour, les panneaux signalétiques, qui devaient permettre à la patientèle de se rendre plus facilement au cabinet du Docteur REIBEL, n'ont pas été posés alors que la mairie s'y était engagée.

Madame le Maire a décidé de mettre en place, au sein de la commune, un projet global d'installation de panneaux signalétiques pour remplacer ceux qui manquent ou qui n'existent pas, en incluant les panneaux du cabinet du Docteur REIBEL.

Huguette DOUNIAU et Grégoire FUCHS feront le point précis.

## **19. PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LES SEJOURS DES ECOLES**

Lors de la commission budget du 3 avril, Madame le Maire a proposé de discuter sur une augmentation de la part de participation de la commune pour les séjours des écoles aux enfants résidants à Niedernai et étant scolarisés à l'école maternelle ou élémentaire de Niedernai.

Madame le Maire propose donc à l'assemblée délibérante d'augmenter le budget à 9 € par jour et par enfant, soit 45 € par enfant pour un séjour de 5 jours. Le tarif étant auparavant de 5 € par jour et par enfant, cela représente ainsi une augmentation de 4 € par jour et par enfant, à partir de 2024.

Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 10 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**

## **20. TARIFS SALLE DES LANDSBERG**

Madame le Maire propose de créer une nouvelle tarification concernant la location de la salle des Landsberg afin de répondre à des demandes de plus en plus fréquentes à savoir la location à la demi-journée.

La location de la salle des Landsberg par demi-journée connaît de plus en plus de demandes, d'une part, de certaines associations de Niedernai qui sont intéressées pour pouvoir organiser des événements, des animations et d'autre part de certains habitants de Niedernai qui souhaitent pouvoir s'y retrouver lors d'événements familiaux (après un enterrement ou autre).

La location par demi-journée peut se faire soit dans la journée (un minimum de 2h et un maximum de 5h) soit en soirée, à partir de 18h pour une durée maximum de 6h.

Madame le Maire propose donc une tarification comme suit :

- **Coût de l'heure de location, sans la vaisselle du bar, sans cuisine 20,00 €**
- **Coût de l'heure de location, avec la vaisselle du bar et la cuisine 50,00 €**

Le **montant des frais de l'énergie** se rajoute bien sûr sur la période de la manifestation, calculé sur la base suivante (cf. calcul précisé sur l'état de lieux) :

- Relevé du compteur électrique avant et après la manifestation (nombre de kWh)
- Lors de la facturation, à l'issue de l'évènement, l'indice de référence de facturation sera ajusté en fonction de l'indice actualisé et transmis régulièrement par les UME.

Cette nouvelle tarification à la demi-journée fera l'objet d'une convention de location spécifique à ce type de location et sera signée par le locataire et les responsables de salle. Les dispositifs tels que l'état de lieux avant/après manifestation, ainsi que le relevé des compteurs sont toujours en vigueur.

Après discussion, l'assemblée délibérante a décidé d'ajourner ce point. Une réunion avec les deux responsables de salle s'avère nécessaire pour définir les termes de la nouvelle convention et sa mise en application.

## **21. M57 – FONGIBILITE DES CREDITS**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 19 Novembre 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après délibérations, autorise Madame le Maire, pour l'exercice 2024 :

- à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Saverne pour mise en œuvre.

Et de passer au vote :

- **POUR : 11 + 2 procurations (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS et Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

## **22. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Madame le Maire présente le compte administratif et informe de l'excédent global de clôture s'élevant à la somme de **389.292,39 €**, qui se décompose ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Dépenses	655.051,17 €	
Report de fonctionnement 2022 (002)		<b>10.000,00€</b>
Recettes		903.953,08 €
<b>Total</b>	<b>655.051,17 €</b>	<b>913.953,08 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>258.901,91 €</b>	

<b>Investissement</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Dépenses	329.928,92 €	
Excédent d'investissement 2022 (001)		<b>209.859,95 €</b>
Recettes		250.459,45 €
<b>Total</b>	<b>329.928,92 €</b>	<b>460.319,40 €</b>
<b>Excédent</b>	<b>130.390,48 €</b>	

**Excédent global : 258.901,91 € + 130.390,48 € = 389.292,39 €**

Madame le Maire se retire pour laisser délibérer les conseillers. Dominique JOLLY, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la présidence et propose de voter le compte financier unique tel que présenté.

Après délibération et vote,

- **POUR : 9 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**

le conseil municipal accepte le compte financier unique 2023

## 23. AFFECTATION DU RESULTAT

Situation au 31/12/2023 pour la commune :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAUX	329.928,92 €	250.459,45 €	655.051,17 €	903.953,08 €	984.980,09 €	1.154.412,53 €
Résultats de l'exercice		- 79.469,47 €		+ 248.901,91 €		169.432,44 €
Résultats de clôture de 2023 (cumulés)		130.390,48 €		258.901,91 €		389.292,39 €

Résultat cumulé	389.292,39 €
-----------------	--------------

Madame le Maire propose que ces sommes soient réinjectées dans le budget primitif 2024 comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001) (recettes) : **130.390,48 €**
- Affectation complémentaire en réserve au compte 1068 : **240.000,00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002) : **18.901,91 €**

Le conseil municipal, par délibération et vote,

- **POUR : 10 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**

émet un avis favorable à l'affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024.

## 24. VOTE DES TROIS TAXES

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière « bâti »	24,14 %	24,14 %
Taxe foncière « non bâti »	51,32 %	51,32 %
Taxe d'habitation	16,40 %	16,40 % (taux plafonné)

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** la Loi de Finances pour 2024 ;

**VU** le Code Général des Impôts ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile N°2015/06/03 du 28 octobre 2015 portant adoption du régime de la fiscalité professionnelle unique à compter de l'exercice 2016 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Niedernai du 10 décembre 2015 prenant acte de l'adoption du régime de la fiscalité professionnelle unique à compter de l'exercice 2016 au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile;

**VU** la notification des bases prévisionnelles d'imposition 2024 ;

**CONSIDERANT** la refonte du panier fiscal engendrée par la réforme de la taxe d'habitation (TH) induisant pour les communes la fin de la perception du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec, en compensation de cette perte de recettes, le transfert à leur profit de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'alors perçue par les départements ;

**SUR** les exposés préalables résultant du Rapport de Présentation, Madame le Maire propose de passer au vote :

- **POUR : 10 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**

### **1° DECIDE**

De maintenir les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'exercice 2024 ;

### **2° FIXE**

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'exercice 2024 comme suit :

<b>TAXE FONCIERE « BATI »</b>	<b>24,14 %</b>
<b>TAXE FONCIERE « NON BATI »</b>	<b>51,32 %</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>16,40 %</b>

### **3° AUTORISE**

Madame le Maire à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la concrétisation de ce dispositif.

## **25. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Madame le Maire présente et commente le budget primitif 2024, préalablement étudié et approuvé par les membres de la commission des finances, excepté Grégoire FUCHS et Jeanine SCHMITT qui se sont abstenus lors de la séance du 12 mars 2024.

Une 2<sup>ème</sup> réunion de la commission a eu lieu le 3 avril 2024 suite à la demande de la trésorerie pour modifier l'affectation de certains postes pour une gestion plus efficace. La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Florie-Anne EBERHARDT membre de la commission des finances assistée d'Elodie WALTER, secrétaire de Mairie, commentent en détail les différents postes intermédiaires pour donner une vision claire du budget primitif.

**Les prévisions budgétaires s'élèvent :**

- **en section fonctionnement :** à **904.169,91 €**
- **en section investissement** à **510.390,48 €**

**Le Conseil Municipal**, après délibération, décide de voter par chapitre

- **POUR : 10 + 1 procuration (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 1 (Astride LANG) + 1 procuration (Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**

et décide d'accepter le budget primitif 2024.

## **26. SUBVENTIONS ET DONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire propose l'attribution des subventions pour 2024 comme suit :

- **ASSOCIATIONS ET AMICALES**

<b>Associations et Amicales de la commune</b>	<b>Montant</b>
Association foncière	<b>2.750,00 €</b>
Donneurs du sang	<b>250,00 €</b>
Association Parents Ressources Niedernai	<b>250,00 €</b>
Anciens combattants - UNACITA	<b>250,00 €</b>
Association Sportive de Niedernai	<b>250,00 €</b>
Carpe diem	<b>250,00 €</b>
Chorale Ste Cécile	<b>250,00 €</b>
Association Fruits, Fleurs, Nature	<b>250,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.500,00 €</b>



- **VERSEMENTS DE DON**

Aide aux handicapés moteurs	<b>25,00 €</b>
Association Française des scléroses en plaques	<b>25,00 €</b>
Association Française de Myopathie	<b>25,00 €</b>
Centre Paul STRAUSS – Strasbourg	<b>25,00 €</b>
Souvenir Français d'Obernai	<b>25,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>125.00 €</b>

Madame le Maire propose de voter :

- **POUR : 11 + 2 procurations (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS et Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**Après délibération**, le conseil municipal émet un avis favorable pour le versement de ces subventions et dons.

## **27. BILAN DE LA SALLE DES LANDSBERG**

Désignation	SALLE DES LANDSBERG	
	Dépenses	Recettes
<b>Locations</b>		12.948,69 €
<b>Eau</b>	1.744,08 €	
<b>Electricité</b>	4.627,25 €	
<b>Poubelles</b>	473,38 €	
<b>Alarme</b>	777,60 €	
<b>Désenfumage - Extincteur</b>	495,11 €	
<b>Peinture des portes</b>	190,83 €	
<b>Placoplâtre</b>	558,63 €	
<b>Réparation sanitaire</b>	126,84 €	
<b>Carrelage</b>	4.632,67 €	
<b>VMC -CTA</b>	989,86 €	
<b>Cendriers</b>	369,00 €	

Vérification domaine thermique - Apave	50,00 €	
Vérification des installations électriques - Apave	220,00 €	
<b>Total</b>	<b>15.255,25 €</b>	<b>12.948,69 €</b>

Résultat de l'année 2023 : 12.948,69 € - 15.255,25 € = - 2.306,56 €

Le bilan 2023 est donc déficitaire de 2.306,56 €, ce qui s'explique d'une part par la fermeture de la salle des fêtes durant 4 mois en début d'année. Suite à la flambée des prix de l'électricité, la décision avait été prise de fermer la salle durant les mois d'hiver afin d'éviter l'explosion de la consommation électrique.

D'autre part, selon le bilan présenté précédemment, nous pouvons constater un investissement de 5.751,13 € de travaux comme suit :

SALLE DES LANDSBERG	
Investissement	
Peinture des portes	<b>190,83 €</b>
Placoplâtre	<b>558,63 €</b>
Carrelage	<b>4 632,67 €</b>
Cendriers	<b>369,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>5 751,13 €</b>

Si l'on déduit les coûts des travaux d'investissement, indispensables et nécessaires à l'entretien du bâtiment, le bilan reste positif de 3.444,57 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal, après en avoir délibéré, de passer au vote du bilan financier de la salle des Landsberg :

- **POUR : 11 + 2 procurations (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS et Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

## **28. NUMEROTATION DE MAISONS**

Madame le Maire propose d'attribuer les numéros suivants à :

- EHRHART Charline
  - pour la maison en 1<sup>ère</sup> ligne rénovée, le 102 Rue des Oiseaux
  - pour la nouvelle construction, avec 2 entrées séparées
    - 102 A Rue des Oiseaux
    - 102 B Rue des Oiseaux

Et propose de passer au vote

- **POUR : 11 + 2 procurations (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS et Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

## **29. DROIT DE PREEMPTION**

**N° DIA – 067 329 24 M 0002**

**STEGER - LIBS**

- Section 63 parcelles 721 et 723 d'une superficie totale de 17,37 ares pour un montant de 213 500 € - 2 Rue des Acacias

Le conseil municipal renonce au droit de préemption sur la propriété précitée et passe au vote, à l'exception de Grégoire FUCHS frappé de déport en commission urbanisme :

- **POUR : 10 + 2 procurations (Geoffrey SCHOTT à Sylvain GYSS et Jeanine SCHMITT à Astride LANG)**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

## **30. DIVERS**

- **Urbanisme**

2 permis de démolir, 5 demandes de travaux préalables, 1 certificat d'urbanisme et 1 permis de construire.

PD 1579	PD 067 329 24 M 0001	SENSENBRENNER Loïc	148 rue Loewert	4	234 de 7 ares	26/02/2024	Démolition d'une partie de toit et de façade
DP 1580	DP 067 329 24 M 0004	SENSENBRENNER Loïc	148 rue Loewert	4	234 de 7 ares	26/02/2024	Réhabilitation de la grange en habitation
CU 1581	CU 067 329 24 M 0007	SCP FEURER	2 RUE DES ACACIAS	63	721/103 ET 723/103 de 1737 m <sup>2</sup>	26/02/2024	Demande d'information
DP 1582	DP 067 329 24 M 0008	DANTZER David	22 rue de Meistratzheim	63	197	29/02/2024	Mise en place d'une pergola
@PD 1583	PD 067 329 24 M 0002	SOMMER Jean-Marie	57 rue Principale	1	137	11/03/2024	Démolition
@PC 1584	PC 067 329 24 M 0001	LANG Marie Paule	89 Rue Loewert	2	28	26/03/2024	Aménagement d'une dépendance en logement
@DP 1585	DP 067 329 24 M 0006	DILLINGER Bernard	22 Rue Herrade de Landsberg	63	452	28/03/2024	Remplacement des fenêtres et portes extérieures
DP 1586	DP 067 329 24 M 0007	CHEDOTAL David	151 rue Loewert	4	169 de 1075 m <sup>2</sup>	28/03/2024	Couverture et fermeture d'une terrasse existante

DP 1587	DP 067 329 24 M 0008	SCHWAAB Antoine	216 rue des Hirondelles	3	50	02/04/2024	Pose de panneau solaire
---------	----------------------	-----------------	----------------------------	---	----	------------	----------------------------

- **Points divers**

- **Les élections européennes, le 9 juin prochain** : Madame le Maire fait circuler le document d'inscription aux conseillers pour qu'ils puissent s'inscrire sur les différents créneaux proposés et pouvoir assurer les permanences des élections européennes.
- Le marché public de services portant sur la réalisation de fouilles archéologiques préventives concernant le projet d'extension de l'école primaire a été déposé sur la plateforme « Alsace Marché Publics » le 2 avril, avec une date de réception des offres des différents opérateurs fixée au 3 mai, suivie par une présentation de l'analyse des offres prévue le 28 mai. La DRAC estime le montant de cette opération à environ 150.000,00 € pouvant faire l'objet de subventions.
- Madame le Maire remercie Maurice FRITZ pour la qualité du travail fourni pour la réalisation du Journal Niedernai Actus « S'Nedernaa Blattel » de Janvier 2024.

Madame le Maire clôt la séance à 20h05.

Le secrétaire de séance :  
Maurice FRITZ



Pour copie conforme  
Niedernai, le 5 avril 2024  
Le Maire :  
Valérie RUSCHER

